

REGLEMENT INTERIEUR de SAUMUR FITNESS

Coordonnées de l'association: saumurfitness@gmail.com ☎ **07.49.30.92.04**

Page Facebook: Fitness-Gym

Le présent règlement a pour objet de préciser les droits et les devoirs des adhérents ainsi que les modalités de fonctionnement. Pour une meilleure information, ce règlement intérieur propre à Saumur Fitness, sera communiqué à chaque adhérent avec la fiche d'inscription. Ce dernier s'engage à le respecter.

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION :

L'association Saumur Fitness a pour objet : essentiellement la pratique individuelle d'activités sportives et occasionnellement l'organisation de sorties et de manifestations.

Saumur Fitness a son siège social au 57 rue de la Prévôté 49400 Saumur

Les cours pour adultes majeurs sont dispensés par des professeurs diplômés d'État et ont lieu au gymnase et à la salle Martineau de St Lambert des Levées.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Saumur Fitness a souscrit une assurance auprès de MACIF contrat n° 10557201. Ce contrat concerne l'assurance responsabilité civile générale.

ARTICLE 3 : ADMINISTRATION

Saumur Fitness est administré par un bureau composé de 2 membres bénévoles qui gèrent les inscriptions, l'organisation des cours, les éventuelles sorties et manifestations et veillent au bon fonctionnement de l'association. **ASSEMBLEE GENERALE** Vendredi 6 février 2026 à 19h30 salle Martineau. Nous communiquons essentiellement par MAIL.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS Attention : places limitées par cours.

Inscription à partir du 11 juin (encaissement et virement à partir du 1er septembre 2025)

Du 1 septembre au 12 septembre, essais possibles pour tous les cours en fonction des places disponibles.

>>> A partir du 15 septembre inscription obligatoire pour participer aux cours.

Inscription en cours d'année si le cours n'est pas complet: 1 cours d'essai puis inscription au 2ème cours

L'association peut refuser l'inscription si le dossier n'est pas complet.

ARTICLE 5 : COTISATIONS

La cotisation est payable à l'inscription (virement à privilégier à partir du 1er septembre). Le paiement fractionné en 4 chèques maximum (tous les chèques donnés à l'inscription) est autorisé avec un 1er encaissement fin septembre, puis fin octobre, fin novembre et fin janvier (à l'ordre de Saumur Fitness).

Règlement en espèces ou par virement possibles en une seule fois dès l'inscription.

Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

RIB FR76 1790 6000 3296 4237 2447 909

BIC AGRIFRPP879

Aucun remboursement de la cotisation quelqu'en soit le motif (motif de la part de Saumur Fitness ou motif de la part de l'adhérent).

ARTICLE 6 : LISTE DES COURS ET TARIFS

Salle Martineau St Lambert des Levées :

Lundi de 18h30 à 19h30	Boxing	80€ avec Fanny
Lundi de 19h45 à 20h45	Hatha Yoga	150€ avec Corinne
Mardi de 18h15 à 19h15	Zumba	90€ avec Fanny
Mercredi de 19h à 20h30	Jaydance	150€ avec Magalie
Mercredi de 20h30 à 21h30	Pilates	150€ avec Magalie

Gymnase St Lambert des Levées :

Mardi de 20h30 à 21h30	Renforcement musculaire	80€ avec Fanny
Jeudi de 20h30 à 21h30	LIA ou STEP	70€ avec Lucas
Vendredi de 18h à 19h	Renforcement musculaire	80€ avec Théo

Tarifs préférentiels : (Tarif étudiant, nous contacter.)

2 cours = -20%	3 cours = -25%
4 cours = -30%	5 cours = -35%
6 à 8 cours = -40%	

ARTICLE 7 : SAISON SPORTIVE

La saison débute le 1er lundi de septembre et se termine le dernier vendredi de juin.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence de prof ou de réquisition de la salle ou du gymnase par la mairie, le cours pourra être annulé (mais avant, nous faisons notre possible pour trouver remplaçant ou trouver un autre créneau).

Attention : il y a parfois des cours avant le début de séance ! Ne pas rentrer si le cours précédent n'est pas fini.

ARTICLE 8 : HORAIRES

Ils sont fixés par le bureau suivant les créneaux horaires disponibles des salles après accord de la Mairie et suivant la disponibilité des profs.

ARTICLE 9 : SORTIES

Les sorties sont proposés par le bureau soit :

- à tous les adhérents uniquement
- à tous les adhérents et leur conjoint
- à tous les adhérents, leur conjoint et leurs enfants
- à tous les adhérents, leur conjoint, leurs enfants et leurs amis
- à des personnes extérieures de l'association

La tarification est avantageuse pour les adhérents (tarification en fonction des cours choisis). Le tarif plein est attribué à toutes les autres personnes.

Les sorties sont proposées par mail avec le tarif et les modalités pour s'inscrire.

Toute sortie est limitée en place avec une priorité aux adhérents aidant aux manifestations.

Nous partons en groupe mais une fois arrivé sur le site, chaque adhérent est en autonomie.

ARTICLE 10 : MANIFESTATIONS

L'association propose différentes manifestations durant la saison sportive.

Ces manifestations sont possibles si un maximum d'adhérents vient aider. Les adhérents sont sollicités par mail à chaque manifestation quelques jours avant.

IMPORTANT : manifestations nécessaires qui permettent à l'association de proposer des cours à prix attractif, d'acheter du matériel et de proposer des sorties à tarif privilégié aux adhérents.

ARTICLE 11 : MEMBRES ACTIFS

Tout adhérent peut être membre actif (le signaler à l'inscription).

2 réunions par an pour échanger sur les cours et les sorties et pour organiser les manifestations (Il va de soit qu'un membre actif s'engage pour participer aux manifestations).

1ère réunion lundi 8 septembre 2025 à 20h45 Salle Martineau

2ème réunion lundi 12 janvier 2026 à 20h45 Salle Martineau.

Création d'un groupe whatsapp « membres actifs »

ARTICLE 12 :

Le règlement est établi par le bureau et soumis tous les ans à l'approbation de l'Assemblée générale. Il s'impose à tous les membres de l'association.